

Nos réalisations :

Accompagnement de la réalisation du plan d'action agricole du PCAET de la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (2024)

Nos certifications :

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Les **TERRALTO**

- > Des conseillers experts
- > Des références locales et régionales sur les enjeux agriculture-climat
- > Un lien privilégié avec les agriculteurs et une connaissance fine des territoires
- > Une méthodologie et des livrables clairs

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU
03.83.93.34.10

Service Collectivités & Développement local
Olivier HUGUET - Secrétaire - 03.83.93.34.05

Vos conseillères Développement local

Laurine CAMPANELLA
Fabienne PORTET
Juliette STINCO



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

CLIMAT AIR ÉNERGIE

Mettre en place le
plan d'action agricole
du PCAET*

*Plan Climat-Air-Énergie
Territorial

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION





Notre prestation :

Le plan d'action du PCAET vise à réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions atmosphériques et réduire la vulnérabilité au changement climatique. L'agriculture y a toute sa place et la concertation avec les agriculteurs est indispensable.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle vous accompagne pour définir le plan d'action agricole adapté à votre territoire.

Notre accompagnement étape par étape :

1

MOBILISER LES ACTEURS PRIORISER LES ENJEUX

- » Créer un groupe de travail (agriculteurs, élus, techniciens)
- » Établir les enjeux agricoles du PCAET
- » Identifier les solutions et les priorités

2

CONSTRUIRE LE PLAN D'ACTION

- » Identifier les actions
- » Définir les objectifs opérationnels
- » Repérer les leviers financiers

3

METTRE EN OEUVRE ASSURER LE SUIVI

- » Réaliser et suivre les actions selon l'agenda défini
- » Bilan à N+1
- » Valoriser les actions
- » Réorienter ou re-dynamiser le plan d'action si besoin

Le + Chambre d'agriculture :

Les compétences transversales des conseillers Chambres d'agriculture : développement local, agronomie, environnement et élevage.

Notre offre :

PRÉREQUIS

Diagnostic du PCAET en cours ou réalisé



TARIFS

Sur devis

DURÉE DE LA PRESTATION

De 3 à 4 mois



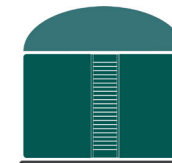
Chiffres clefs en Meurthe-et-Moselle :



40 unités de
méthanisation
opérationnelles



1 agriculteur sur 2
engagé dans une démarche
de réduction des produits
phytosanitaires



5 opérations AgriMieux :
sensibilisation, tours de plaine et
expérimentations

Source : Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle - Février 2024.

